

**Lycée Français Jean Monnet**  
Avenue du Lycée Français - 9  
1180 UCCLE

Service Généraux  
Tél. : 02-379-08-44

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### **1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché**

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET  
Avenue du lycée Français - 9 -  
1180 UCCLE

### **1-2. Objet et forme de la consultation**

#### **1-2.1. Objet du marché**

**Travaux de sécurisation des accès aux bâtiments du lycée français Jean Monnet**

#### **1-2.2. Lieu des prestations**

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du Lycée Français - 9 – 1180 Uccle

#### **1-2.3. Procédure de consultation**

La présente consultation est lancée suivant la procédure formalisées inspirée de l'appel d'offre ouvert.

#### **1-2.4. Forme du marché**

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG travaux (selon arrêté du 19 janvier 2009, JORF)

#### **1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser**

Les travaux ont pour objectif de sécuriser l'accès aux bâtiments du lycée Jean Monnet

Le titulaire doit réaliser les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Dépose et évacuation des portes existantes identifiées,
- Réfection de tableaux
- Fourniture et pose de portes,
- Fourniture et pose de quincaillerie
- Travaux de peinture

#### **1-2.6. Résiliation - litiges**

Le CCAG service s'applique en cas de résiliation du marché.

### **1-3. Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, acceptée par l'entreprise, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- Le cahier des clauses administratives.

- > Le cahier des clauses techniques.
- > Le devis détaillé de l'entreprise, signé, remis par l'entreprise dans son offre.

#### **1-4. Délai d'exécution – pénalités – Prix et règlement des comptes**

##### 1-4.1. Durée du marché :

**Le marché est conclu pour une durée de 1 an,**

##### 1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives sont applicables.

##### 1-4.3. Prix et règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix forfaitaire.

Les prix sont hors TVA et sont établis en tenant compte :

- > Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- > De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

#### **1-5. Jugement des offres**

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

Prix : 60%

Technique(s) : 30%

Politique de bien-être au travail : 10%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations demandé dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception postal de la lettre l'informant qu'il est retenu.

#### **1-6. Modalités de présentation des candidatures et des offres**

Adresse d'envoi des offres :

Les offres seront présentées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**Offre pour Travaux de sécurisation des accès aux bâtiments du lycée français Jean Monnet**  
**Adresse postale :**

**Lycée Français Jean Monnet  
Avenue du Lycée Français 9  
1180 UCCLE**

**« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »**

### Contenu du pli cacheté

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- Certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- Effectifs moyens annuels du candidat en personnels en spécifiant le personnel d'encadrement,
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures ou un extrait de registre du commerce
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.). La fourniture de ce document ne donnera pas lieu au versement d'une prime.
- Les dispositions administratives et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- Le mémoire technique de l'entreprise traitant des propositions techniques et de la politique de bien-être au travail de l'entreprise
- RIB ou IBAN
- L'attestation de visite des lieux.

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

### **1-7. Visite obligatoire des lieux**

Les entreprises devront obligatoirement se rendre sur le site.

Les candidats prendront rendez-vous, au minimum 3 jours avant la date souhaitée, auprès de M Maillard Thierry

M. Maillard Thierry : 02 379 08 44 – 0499 756 976 - Mail : [thierry.maillard@lyceefrançais.be](mailto:thierry.maillard@lyceefrançais.be)

Pour pouvoir accéder sur le site, les candidats devront être munis d'une pièce d'identité (CNI) ou d'un passeport, qu'ils présenteront au poste de sécurité pour se voir remettre un badge d'accès.

### **1-8. Date limite de réception des offres**

**La date limite de réception des offres est fixée au lundi 23 mars 2020 à 15h00.**

Mme Ghania Ben Gharbia  
Proviseur  
Du Lycée Français Jean Monnet

